



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0437

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Meyzieu

objet : Equipement public - Bassin de rétention - Secteur Villardier - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieudit Le Villardier à détacher des parcelles cadastrées CY 7 et CY 9 et appartenant à la société dénommée Bouygues Immobilier

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0437**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Meyzieu

objet : **Equipped public - Bassin de rétention - Secteur Villardier - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieudit Le Villardier à détacher des parcelles cadastrées CY 7 et CY 9 et appartenant à la société dénommée Bouygues Immobilier**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le secteur Villardier/Peyssillieu est localisé au sud-ouest de la Ville de Meyzieu. Il présente des zones urbanisées et des zones agricoles dont une partie est ouverte à l'urbanisation. Cette zone couvre un bassin versant de 215 ha. Depuis plusieurs années, des inondations locales et des débordements du réseau sont signalés à l'est de ce secteur, au niveau des lieux-dits Villardier et Mathiollan.

Le ruissellement des eaux agricoles a été identifié comme l'une des causes principales de ces inondations. À cela s'ajoute le difficile accès des puits et leur situation dans des terrains peu favorables à l'infiltration, d'une part, et le mauvais état et le sous-dimensionnement du réseau pluvial, d'autre part.

Afin de résoudre définitivement les dysfonctionnements actuels et dans l'optique de répondre aux besoins d'aménagements futurs, la Métropole a décidé par délibérations du Conseil n° 2017-2221 du 18 septembre 2017 et n° 2020-4163 du 20 janvier 2020 la création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales pour protéger des inondations les quartiers Villardier et Peyssillieu sur la Ville de Meyzieu.

Par la présente décision, il est proposé d'acquérir les emprises foncières, propriété de la société Bouygues Immobilier, nécessaires à la réalisation de 2 ouvrages de récupération des eaux de ruissellement.

II - Désignation des biens et conditions de l'acquisition

La Métropole de Lyon envisage d'acquérir les emprises à détacher des parcelles cadastrées CY 7 et CY 9 situées lieudit Le Villardier lesquelles représentent une superficie respective de 81 m² et 80 m². Un accord est intervenu sur un prix HT de 1 € par m² soit un prix total de vente de 161 €. Il est précisé que la vente n'est pas soumise à la TVA. Les emprises sont cédées libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 161 €, des emprises à détacher des parcelles cadastrées CY 7 et CY 9 représentant une superficie totale de 161 m², libres de toute location ou occupation, situées lieu-dit Le Villardier et appartenant à la société dénommée Bouygues Immobilier, dans le cadre de la réalisation des 2 ouvrages de récupération des eaux de ruissellement.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellement, individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 6 009 080 € en dépenses sur l'opération n° 4P21O5459.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 734, pour un montant de 161 € correspondant au prix de l'acquisition et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.